Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON UNIVERSITÉ

DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2020-014

SÉANCE DU 04 JUIN 2020
EN VISIOCONFÉRENCE

POINT 4.2.*2*
AVIS SUR LA RÉPARTITION
DES PRIMES DE RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES *(IUT)*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 4 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Philippe ELLERKAMP, Président d'Avignon Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-6-1 et L954-2,
Vu le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 en sa version consolidée instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 4 octobre 1999 en sa version consolidée fixant la liste des personnels de l'enseignement supérieur pouvant bénéficier de la prime de responsabilités pédagogiques instituée par le décret n°99-855 du 4 octobre 1999,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA-2019-086 portant approbation du référentiel des responsabilités pédagogiques des UFR au titre de l'année universitaire 2019-2020,
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA-2020-022 en date du 19 mai 2020 relative à l'adoption des modalités de délibération à distance des instances administratives à caractère collégial d'Avignon Université,
Considérant l'examen de la répartition des primes de responsabilités pédagogiques (formation initiale et continue) lors du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Avignon Université en séance du 20 janvier 2020,
Considérant l'avis favorable du Comité technique d'Avignon Université en séance du 4 février 2020,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur la répartition des primes de responsabilités pédagogiques de l'IUT (dont primes de formation continue) au titre de l'année universitaire 2019-2020, telle qu'annexée à la présente délibération.

Avis de la CFVU : favorable à l'unanimité.

Membres composant la commission : 33
Membres présents (21) ou suppléés (6) : 27
Membres absents et non suppléés : 6

Avignon, le 7 juillet 2020

Le Président d'Avignon Université

1 6 JUIL. 2020

Service des affaires générales et institutionnelles

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagi@univ-avignon.fr